

ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA STRUCTURE DES SALAIRES EN 2022

Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

CODE BARRE+ n° IDENTIFIANT

Nom Prénom :PRENOM NOM épouse NOME

5 premiers chiffres du n° Sécurité Sociale : **NIR** Identifiant salarié Insee (Ne surtout pas rayer ni effacer) : **NUM**
 SIRET de l'établissement employeur (Ne surtout pas rayer ni effacer) : **SIR_ENQ**

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1^{er} janvier 2022, cochez cette case et retournez le questionnaire sans le remplir.

Convention collective de branche appliquée au salarié en 2022 (à défaut, convention d'entreprise ou statut)	Code IDCC				
CC	IDCC				
corrigez si nécessaire	<table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100px;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>				

A – Quelles sont les rémunérations du salarié en 2022 ?	Ne pas porter les centimes, indiquer 0 en cas de non-versement
1 Rémunération brute annuelle totale déplafonnée (base brute de sécurité sociale)	€
Dont 1.1 Rémunération des heures supplémentaires et/ou complémentaires en 2022	€
Dont 1.2 Total des primes et compléments de salaire (soumis à cotisations de sécurité sociale)	€
1.2.1 Avantages en nature	€
1.2.2 Primes d'ancienneté	€
1.2.3 Primes liées à des contraintes du poste de travail (travail posté, équipes alternantes, nuit, astreintes, pénibilité, risque...)	€
1.2.4 Primes liées aux performances individuelles	€
1.2.5 Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier	€
1.2.6 Autres primes versées de façon mensuelle	€
1.2.7 Prime de précarité	€
1.2.8 Autres primes versées de façon non mensuelle (13 ^e mois, indemnité de départ volontaire en retraite, prime de rachat de CET, indemnité de congés payés, etc.)	€
2 Sommes attribuées au titre de l'intéressement (versées en 2022)	€
3 Sommes attribuées au titre de la participation (réserve spéciale versée en 2022)	€
4 Abondement de l'employeur aux PEE, PEI, PEG, Perco ou PER collectifs versé en 2022	€
5 Indemnités de chômage partiel versées en 2022 (y compris part remboursée par l'État)	€
6 Autres éléments de rémunération non soumis à cotisations de sécurité sociale , hors IJSS et IJC (exemples : Pepa/PPV, indemnités de licenciement / mise à la retraite, etc.)	€
7 À conditions d'emploi inchangées, le salarié a-t-il eu une modification de salaire en 2022 ? (hors primes et hors heures supplémentaires)	hausse <input type="checkbox"/> baisse <input type="checkbox"/> non concerné <input type="checkbox"/>
7b En cas de hausse : a-t-il bénéficié de l'effet direct de la revalorisation du SMIC : (le Smic horaire est passé à 10,57 € le 1 ^{er} janvier 2022, à 10,85 € le 1 ^{er} mai, à 11,07 € le 1 ^{er} août)	Au 1 ^{er} janvier Au 1 ^{er} mai Au 1 ^{er} août oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

B – Quel est le temps travaillé par le salarié en 2022 ?	
8 S'il n'est pas soumis au régime du forfait en jours, quel est son total d'heures rémunérées en 2022 ? <small>Y compris absences rémunérées (congés annuels...), hors congés maladie et hors absences non rémunérées (chômage partiel...), cf. notice</small>	heures
Dont 8.1 Heures supplémentaires et / ou complémentaires rémunérées en 2022	heures
9 S'il est au forfait jour, quelle est la durée du forfait indiquée dans le contrat de travail pour une année entière ?	jours / an

Sur l'ensemble de l'année 2022, quels ont été les congés et absences du salarié (hors repos compensateur) ?	Mettre 0 si non concerné
10 Jours de congés payés, y compris RTT, effectivement pris par le salarié en 2022 <small>(yc CET)</small>	, J O (unité préremplie)
Dont 10.1 Jours de RTT effectivement pris par le salarié en 2022	, J O (unité préremplie)
11 Accident Travail / Maladie Professionnelle (AT / MP)	indiquer
12 Arrêts maladie (hors AT/MP)	JO (jours ouvrés)
13 Congés maternité / paternité	ou
14 Chômage partiel	JC (jours calendaires)
15 Autres absences rémunérées (ponts accordés, jours fériés, etc.)	ou
16 Autres absences non rémunérées (grèves, congés sans solde, etc.)	HH (heures)

17 Le salarié bénéficie-t-il d'un Compte Épargne Temps (CET) ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
17.1 S'il bénéficie d'un CET : Jours pris en 2022 provenant du CET	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> jours ouvrés
17.2 S'il bénéficie d'un CET : Jours versés au CET au titre de 2022	<input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> jours ouvrés
18 En 2022, quels étaient les droits du salarié à congés payés et RTT légaux ?	<input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> jours ouvrés
19 Si le salarié n'a pas été employé dans l'établissement toute l'année : indiquer sa plus longue période d'emploi	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> au <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 22

Sur sa plus longue période d'emploi sans changement et que le salarié soit au forfait ou non :

20 Le salarié exerce son activité à temps :	Complet <input type="checkbox"/> Partiel ou au forfait réduit <input type="checkbox"/>
20.1 S'il est à temps partiel ou au forfait réduit, indiquez le taux	<input type="text"/> <input type="text"/> %
21 Quelle est la durée hebdomadaire qu'il pratique habituellement (en cas de cycle, de modulation ou pour les salariés au forfait jour, renseignez la durée moyenne) ?	<input type="text"/> <input type="text"/> heures <input type="text"/> <input type="text"/> minutes / semaine
22 Quel est le nombre de jours travaillés habituellement par semaine ?	<input type="text"/> , <input type="text"/> jours travaillés / semaine

C – Informations individuelles relatives au salarié, pour la plus longue période d'emploi en 2022 :

23 Quel est son type de contrat de travail ou son statut ?	26 Quelle est son ancienneté dans l'entreprise au 1 ^{er} janvier 2022 ?
CDI ou Titulaire <input type="checkbox"/> CDD ou Non-titulaire <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> années <input type="text"/> <input type="text"/> mois
24 Supervise-t-il le travail d'autres salariés (hors apprentis, stagiaires) ?	27 Quelle est sa fonction principale ? Une seule réponse attendue.
Oui, et c'est sa tâche principale <input type="checkbox"/> Oui, mais ce n'est pas sa tâche principale <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Production, fabrication, chantiers <input type="checkbox"/> Installation, réparation, maintenance <input type="checkbox"/> Nettoyage, gardiennage, entretien ménager <input type="checkbox"/> Manutention, magasinage, logistique <input type="checkbox"/> Secrétariat, saisie, accueil <input type="checkbox"/> Gestion, comptabilité <input type="checkbox"/> Commerce, vente, technico-commercial <input type="checkbox"/> Études, recherche et développement, méthodes <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>
25 Quel est le niveau de qualification de son poste ?	28 Quel est son diplôme le plus élevé ? Y compris acquis par la formation professionnelle. Une seule réponse attendue.
Manœuvre, ouvrier spécialisé <input type="checkbox"/> Ouvrier qualifié, hautement qualifié, technicien d'atelier <input type="checkbox"/> Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale <input type="checkbox"/> Directeur général, adjoint direct au directeur <input type="checkbox"/> Technicien, dessinateur, VRP <input type="checkbox"/> Assistant social, aide-soignant, personnel de catégorie B de la fonction publique <input type="checkbox"/> Ingénieur ou cadre <input type="checkbox"/> Professeur, médecin, infirmier, personnel de catégorie A de la fonction publique <input type="checkbox"/> Employé de bureau, de commerce <input type="checkbox"/> Agent de service, personnel de catégorie C de la fonction publique <input type="checkbox"/> Autres cas <input type="checkbox"/>	Aucun diplôme, certificat d'études primaires <input type="checkbox"/> Brevet des collèges ou diplôme de niveau équivalent (BEPC, brevet élémentaire, diplôme national du brevet...) <input type="checkbox"/> CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent <input type="checkbox"/> Bac général, technologique, professionnel, ou diplôme de niveau équivalent (brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement...) <input type="checkbox"/> BTS, DUT, Deug, diplôme ou titre équivalent de niveau Bac+2 (Deust, diplôme de la santé ou du social...) <input type="checkbox"/> Licence, maîtrise, diplôme ou titre équivalent de niveau Bac+3 ou Bac+4 (Licence pro, Master 1...) <input type="checkbox"/> Master, DEA, DESS, diplôme grande école, doctorat de santé, diplôme ou titre équivalent de niveau Bac+5 (Master 2...) <input type="checkbox"/> Doctorat de recherche (hors santé) ou HDR <input type="checkbox"/>